



DC International



Aide rapide aux victimes des catastrophes



AIDE RAPIDE AUX VICTIMES DES CATASTROPHES

Uvira, Sud-Kivu en RDC, Télé: +243 97 44 77 97, arvcrdc@gmail.com, coordinatarvc@gmail.com BP: 6999
Bujumbura Burundi via Uvira,

Compte bancaire: ancien format : 1275-3001639-00-10, Nouveau format : 00017-22100-30016390001-08 Trust
Merchant Bank /Uvira RDC.

Code BCC : 1235, Code Swift : TRMSCD3L

Rapport annuel 2018.

Réalisée par l'organisation ARVC RDC.

Rapport produit par ARVC, arvcrdc@gmail.com, coordinatarvc@gmail.com, +243974477978 ;
Twitter : @AideRapide , Facebook : ARVC Congo

Introduction

La résolution note que le risque et l'incidence de mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés ainsi que des violations des droits des personnes vivant avec handicaps sont fortement exacerbés dans les situations de crise humanitaire par divers facteurs ;

Les MEPF (mariages d'enfants, mariages précoces et forcés) et le VDPVH sont des défis majeurs que connaît la province du Sud Kivu en général et en particulièrement Uvira, Fizi, Mwenga et Walungu pour son développement socio-économiques et culturelle ;

Plus ou moins un tiers des enfants plus particulièrement des filles à travers le monde sont victimes de VBG dont les conséquences se manifestent sur leur santé, éducation, développement et leur épanouissement dans la communauté ;

Faisant la revue des effets néfastes de ce défi, il est établi que les affrontements en répétition entre le FARDC et les GA est à la base de violence faite aux jeunes filles, les PVH, les empêche à une participation active dans la société, limite leur accès à l'éducation, au marché du travail ainsi que leur droit à la propriété ;

Pour suivre cet effort et atteindre des résultats plus vastes et plus durables, il est utile de puiser dans l'énergie créatrice des futurs leaders et des créateurs de solution. Cela demande aussi de Monitoring, reporting et documenter, accompagnements holistique nos réussites et nos échecs afin de continuer à faire

progresser ce domaine en investissant les ressources nécessaires aux stratégies les plus efficaces.



Lors de l'identification des problèmes lieux aux MEPF et VDPVH à Koyivira.

C'est la raison pour laquelle nous avons tenus des actions des connaissances et d'identifier les cas, les causes, conséquences, des sensibilisations, des plaidoyers et facteurs de changements qui pourraient être utilisés pour développer des interventions informées par des données probantes afin de contribuer à mettre fin aux mariages des enfants.

Contexte de MEPF au Sud Kivu en RD Congo

Les conflits armés en répétition sont un monnaie courante dans la province du Sud Kivu surtout dans Fizi, Uvira, etc. ces conflits sont à la base de déplacement de la population, des violences sexuelle et celle basées sur les genres, les MEPF, les enlèvements des enfants, les pillages, la mort d'homme, l'enlèvement ciblé des personnels humanitaire comme étatique dans le triangle plaine de la Ruzizi et dans le triangle Fizi dans secteur de Ngandja (Foret 17), extorsions, de violation de PVH etc. ;

En plus, le MEPF est un domaine de recherche encore très récent et demeure un problème récurrent au Sud Kivu plus particulièrement Uvira, Walungu, Mwenga et Fizi et une partie de Masisi et Ndosho au Nord Kivu et de Tanganyika en RD Congo trois provinces ainsi que la zone de Gatumba au Burundi couvert par nos actions ;

Les droits de ces enfants à ne pas être mariés avant leur majorités et leur consentement est l'un des droits le plus violés en RD Congo en générale particulièrement Uvira, Walungu et Fizi dans la province du Sud Kivu, Masisi et Ndosho au Nord Kivu, Gatumba au Burundi et dans la province du Tanganyika à cela ils ajoute les violations de personnes vivant avec handicaps sont trop exposés aux grossesses, naissances et maternités précoces, abandons scolaires, à la violence de leurs partenaires et encouragent les risques de ne pas sortir de la pauvreté, notamment du fait de l'interruption de leur éducation ;

Mariage traditionnel ou coutumier, mariage religieux, mariage arrangé, enlèvement des fiancées, esclavage des enfants, traite de femme, exploitation des enfants, Epouse achetée (colis) par correspondance, mariage en règle de différend (dette), reste la priorité de priorité pour intervenir en fin de mettre fin au mariage d'enfants. Le mariage d'enfant constitue une violation des droits fondamentaux.

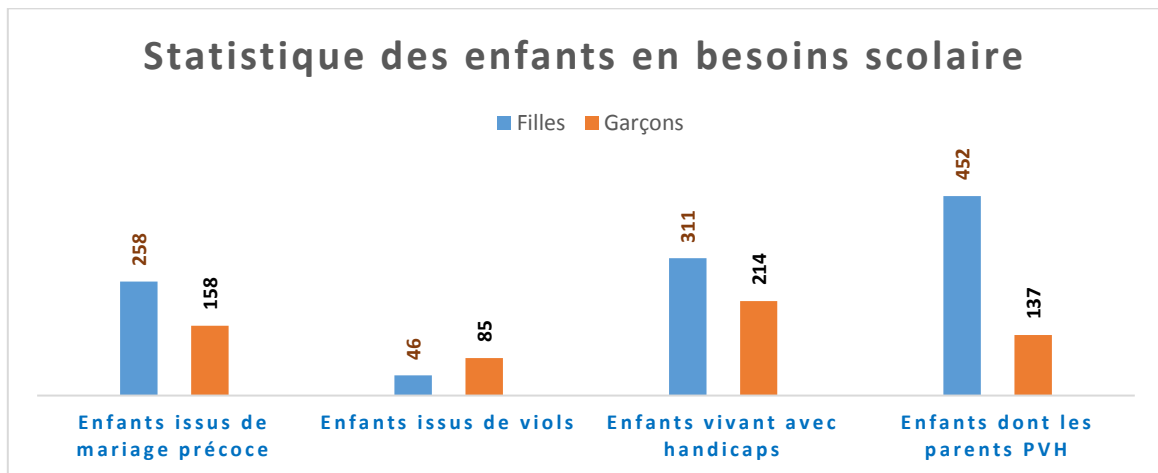
Les Nord et Sud Kivu, province du Tanganyika et de territoire de Gatumba au Burundi comme d'autres provinces du pays et du monde sont affectées par ces phénomènes. L'impact du MEPF et de la promotion des droits des personnes avec handicaps est, encore aujourd'hui, trop souvent évoqué uniquement en terme de santé pour les GBV mais sans se baser les PVH et sans même s'intéresser assez à ses effets sur l'éducation d'une part, de l'intégration communautaire de PVH, la sécurité et dans le développement, et au rôle que peut jouer l'éducation dans la prévention des MEPF et de DPVH d'autre part.

Tant que violation des droits humains, le MEPF et VDPVH nécessite une réponse holistique et complémentaire à travers les interventions multisectorielles visant à contrer cette pratique et qui doivent inclure la coopération des tous.

1. Education

55 écoles sensibilisées ont été sur la lutte contre les mariages forcés et précoces et des VDPVH en milieu scolaire. Dotation de 75 tôles à l'EP ISEE de Baraka par l'appui de Cluster Education par le canal de l'UNICEF. Paiement de frais de frais scolaire de 20 enfants dans la plaine de la Ruzizi.

Il est reste à signaler que 1 661 enfants notamment, vivant avec handicaps, les enfants issus de mariages précoces et forcés, des enfants de viols n'ont l'accès à l'éducation et cela dans tous les zones d'interventions.



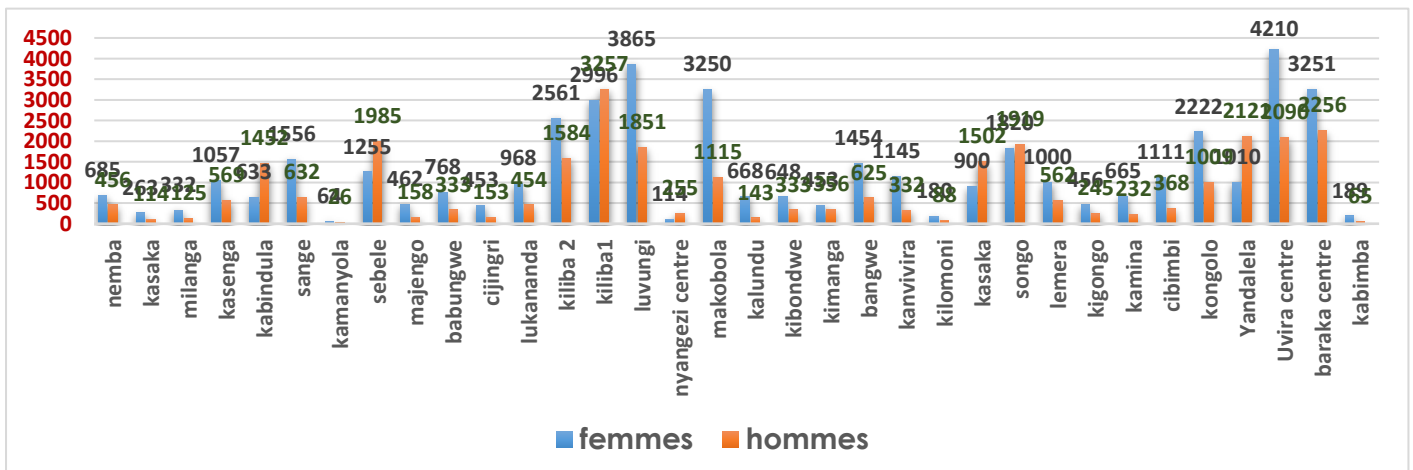
Commentaires : Les enfants dont leurs parents PVH occupé 589 soit 43%, les enfants vivant avec handicaps 525 soit 29%, les enfants issus de mariage précoce 416 soit 24% Et les enfants issus de viols 131 soit 4%.

2. PROTECTION

a. Sensibilisations

Plusieurs activités de sensibilisation ont été organisées dans des écoles, églises, en milieu public et avec les leaders religieux, leaders coutumier, les leaders politico-administratifs en territoire d'Uvira, Fizi et Walungu au Sud Kivu en RD Congo.

Graphique des villages sensibilisée pour l'année 2018 par ARVC.

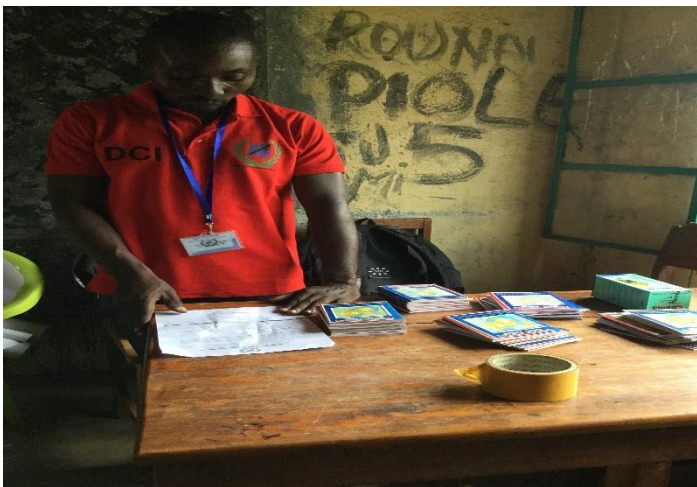


5

Parmi ces activités qui ont été menées nous citons :

Vulgarisation de la loi portant protection de l'enfant, la convention des Nations Unies sur les personnes vivant avec handicaps aux leaders locaux, les jeunes et les élèves lors des séances de sensibilisation dans les localités ciblées par ARVC notamment le groupement de Makobola en territoire d'Uvira chefferie de Bavira. 108 personnes ont pris part à ces assises

dont 56 filles (Makobola et Babungwe Nord, Uvira centre, Plaine de la Ruzizi (Sange, Luvungi)). Après ces activités de vulgarisation des lois, 64 copies ont été remis aux participants aux séances surtout les jeunes élèves, les parents ainsi que les leaders locaux, les chefs coutumiers et pour l'administration locale de ces places.



Tenue **des matchs de football entre les filles** opposant les instituts KAMBA de Makobola II/Fizi et Institut FADO de Makobola I Uvira en date du 17 novembre 2018 dans le cadre de la prise en charge psychosociale des filles victimes de MEPF et de VDH et PVH dans le groupement de Makobola en territoire d'Uvira.

Ce Match a été officié par un membre de l'organisation ARVC au nom de Jacques BULINDA RUHARARA comme l'arbitre centre, mais sans des assistants. Ces activités est dans le cadre de la célébration de la journée Internationale de **FILLES** de 2018 avec un thème : « **Luttons tous contre les mariages des enfants, mariages précoces et mariages forcés faite à la jeune fille dans nos communautés** ».



9

Campagne de vulgarisation des conventions des Nations Unies, la loi portant protection de l'enfant et sur les droits des personnes vivant avec handicap dans plusieurs contrées des territoires ; par exemple dans le groupement Kashenyi/Kamanyola dans le territoire de Walungu, à Luvungi dans le territoire d'Uvira, à Nemba dans le territoire de Fizi et Gatumba au Burundi.



Des **ateliers de réflexion avec les leaders coutumiers, leaders locaux, religieux, des parents et leaders politico-administratifs et des jeunes** victimes et celle en risque de MEPF et des DPVH. Vous allez noter que ces actions de réflexion ont une connotation publique avec les membres de 15 Clubs de Lutte.



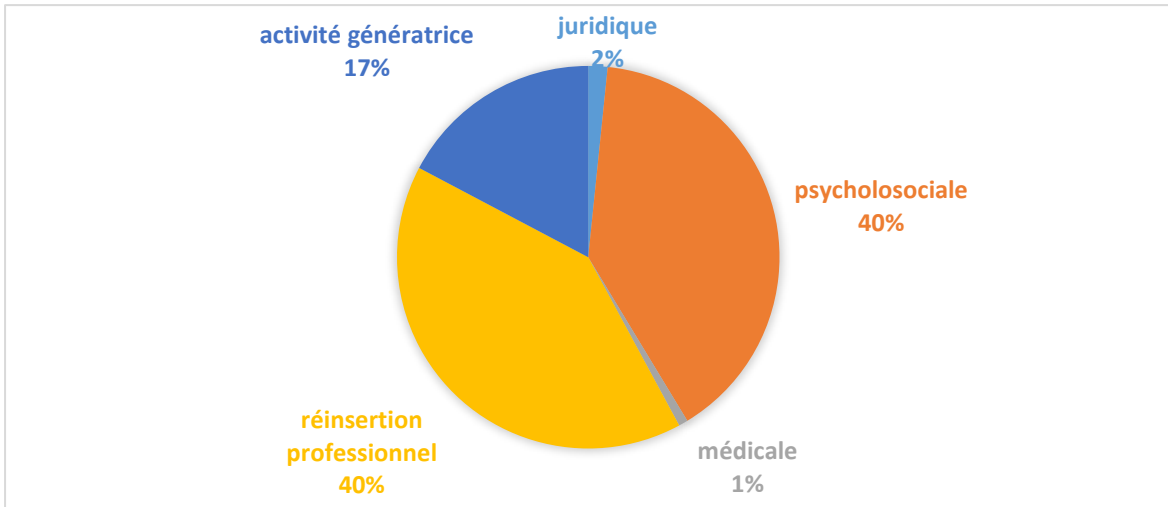
Activité d'accompagnement du gouvernement territorial d'Uvira avec l'appui de **Disability Council International** sur l'élaboration du plan de travail du cadre de concertation et d'harmonisation des activités humanitaires et de développement œuvrant dans le territoire d'Uvira par le gouvernement territorial d'Uvira en date du 13 novembre 2018.

b. Activités de prise en charge psychologique de VMEPF et PVH

Dans le cadre de la prise en charge de VMEPF et PVH, nous avons assisté pour cette année de 2018. Les 289 bénéficiaires ont été pris en charge psychologiquement, parmi lesquels 14 garçons.

c. Activités de référencement et assistance juridique et judiciaire de VMEPF et VDPVH

Pour ce faire, un grand nombre de bénéficiaires ont été assistés juridiquement par ARVC en collaboration de cabinet des Avocats de Me PAM d'Uvira.



d. Protection et identification des incidents de protection

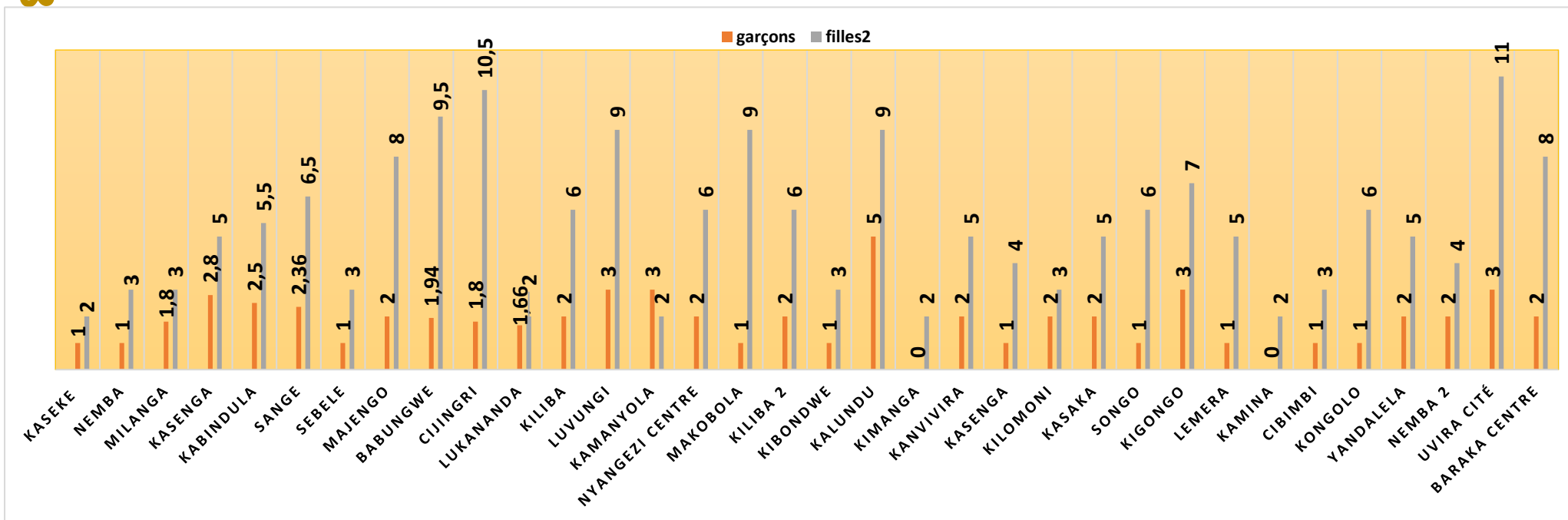
Nous avons organisées des activités de sensibilisation et des plaidoyers aux autorités politico-administratif local, parents, les jeunes (filles & garçons), VMEPF, les églises, les élèves, les parties politiques, les PHV et ainsi que les autorités locales d'Uvira, de Fizi, Mwenga et de Walungu dans la province du Sud Kivu en République démocratique du Congo.

Pour ce faire,

- Monitoring, documentation et reporting de nouveaux cas des MEPF et des VDPVH dans les territoires d'Uvira, Walungu et de Fizi ;
- Des plaidoyers conjoints entre 15 Clubs de lutte et ARVC en milieu scolaire, dans les églises et des communautés sur la lutte contre MEPF au Sud Kivu à l'Est du pays ;
- L'accompagnement psychosocial et professionnel de 22 cas de VMEPF qui ont été écoutés, identifiés et qui sont passé au centre de prise en charge ;
- La dénonciation des cas aux autorités compétentes à la matière et accompagnement juridique et judiciaire.



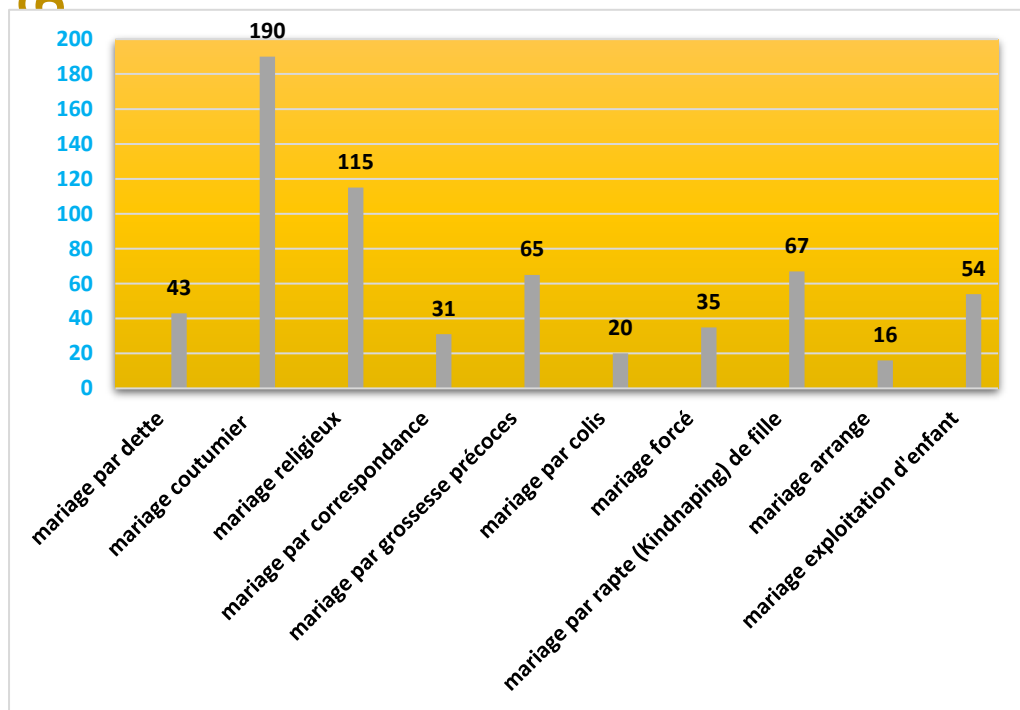
Tendance de cas identifiée pour 2018



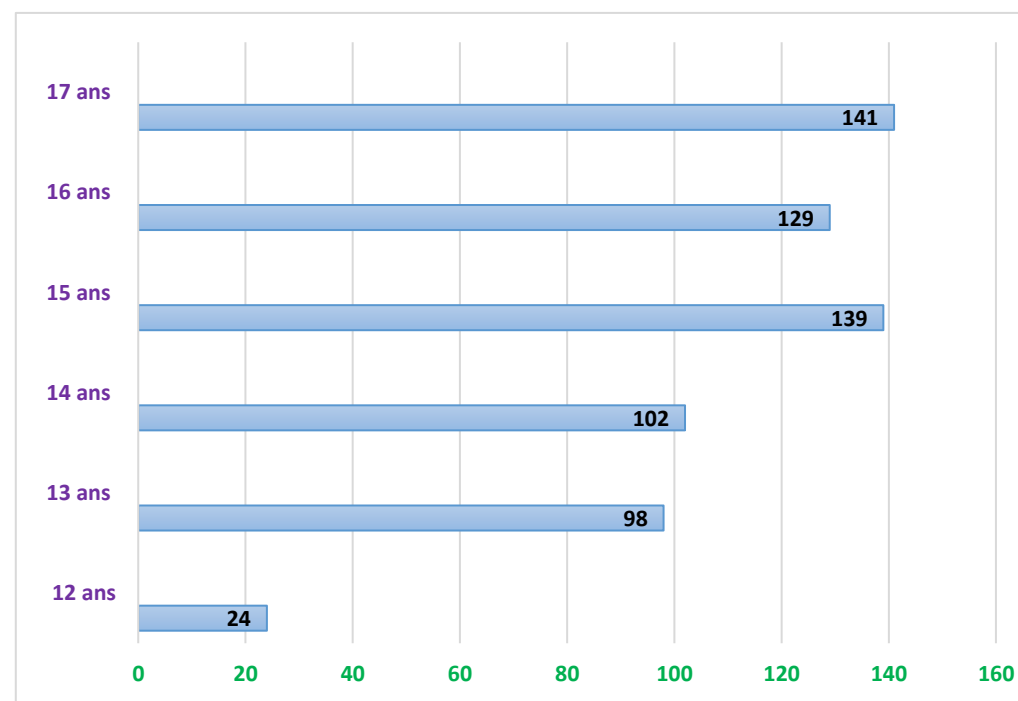
Commentaires : 633 cas ont été identifiés pour l'année 2018 dans plusieurs localités comme vous le constatez dans le graphique ci-haut. Les mêmes tendances de cas sont signalées dans les coins et les recoins, soit dans les zones urbaines soit dans les milieux ruraux des territoires d'Uvira, Fizi et de Walungu dans la province du Sud Kivu en République démocratique du Congo.

Parmi les cas identifiés pour cette année, 611 cas sont de filles dont leurs âges varient entre 13 à 17 ans et les 22 dossiers pour les garçons dont leurs âges varient entre 16 à 17 ans en majorité.

Tendance par catégorie



Tendance par âge d'enfant



Commentaires (1): La tendance sur l'identification des cas pour 2018 est, le mariage coutumier qui est à la première place, suivie de mariage religieux, mariage par grossesse, exploitation d'enfant, après mariage par dette, mariage forcé, par correspondance, par colis et mariage arrangé comme vous remarqué dans le graphique 1 à la page 7 de ce document.

Recommandation : Renforcer des séances de sensibilisations communautaires avec les coutumes, les religieux et des communautés en générale en vue de mettre au terme le MEPF suite aux coutumes et religieux. Organiser des ateliers de formation, des vulgarisations de la loi portant protection de l'enfant aux autorités coutumières, religieux et locaux.

Commentaires (2) : Vous aller remarquer que, l'âge qui prends la place 1^{ère} est c'est de 17 ans avec 141 cas et celle de 15 ans avec 139 cas. En bref, l'âge de 13 à 17 ans est encore la cible de MEPF au Sud Kivu en RDC.

Recommandations : Renforcer les travailler de sensibilisation avec les jeunes dans les communautés en vue de mettre fin au MEPF.

DIFFICULTES RENCONTREES

- Insuffisance des matériels de sensibilisation aux animateurs de terrain (boite à image, dépliants, mégaphones, piles, etc.)
- Insuffisance de confiance entre les coutumes et les jeunes (communautés) sur leur implication et la considération de mariage forcé et précoce ;
- Non production du rapport sur la situation des personnes vivant avec handicaps par le gouvernement congolais ;
- Faible moyens financier pour appuyer nos actions sur le terrain et de prendre en charge les Staff ARVC qui sont encore les bénévoles ;
- Faible renforcements des capacités à nos animateurs de terrain ;
- La discrimination de personnes vivantes avec handicaps par les autorités et les communautés ;
- Augmentation des cas de grossesse précoces dans toute l'étendue des territoires d'interventions ;
- Augmentation des violations des personnes vivant avec handicaps sur le trafic frontalier ;
- Manque de la loi spécifique relatif aux droits de personnes vivant avec handicaps en République démocratique du Congo ;

ACTIVITES REALISEES ET DES RESULTATS

Activités : Identification et mobilisations de communautés des handicaps d'Uvira ; Tenus des émissions Radio pour la sensibilisation dans le cadre de lutte contre le MEPF dans les territoires d'Uvira, Fizi et Walungu en générale ; Identification des nouveaux cas des mariages d'enfants, mariages précoces et forcés dans les territoires d'Uvira, Walungu et de Fizi ; L'accompagnement psychosocial et professionnel de plusieurs cas de VMEPF qui ont été écoutés, identifiés et qui sont passé au centre de prise en charge ; Le monitoring, documentation et dénonciation (reporting) des cas et des abus faite aux enfants aux autorités ainsi accompagnement juridique et judiciaire compétentes à la matière.

Résultats de l'année 2018:

- 625 bénéficiaires ont été assistés dans l'accompagnement psychosociale par les APS de l'ARVC ;
- Des actions des monitorings, documentation et reporting, des plaidoyers conjoints entre Clubs de lutte et ARVC en milieu scolaire, églises, l'accompagnement psychosocial et professionnel de VMEPF et VDPVH, la dénonciation des cas aux autorités compétentes ont étaient organisent durant toute l'année 2018 ;
- 97 dossiers en cours au Tripaix et au Parquet de grande instance d'Uvira ;
- 633 nouveaux cas identifiés par l'organisation ARVC dans trois territoires de la province du Sud Kivu en RD Congo ;
- 48 émissions Radio réalisées dans plusieurs chaines de la place (ONDESE FM, RCM Walungu et Umoja de Fizi) ;
- 5 485 jeunes élèves sensibilisées sur les techniques des luttes contre les MEPF dans les communautés ;
- « 9 clubs de lutte » ont étaient redynamisé, renforcé et sensibilisée sur la gestion de cas de MEPF et de VDPVH pendant et après la situation (suivi permanent de cas de MEPF et de VPVH) etc.



Conclusion :

Notre rapport annuel de 2018 met l'accent sur l'importance de soutenir, d'investir et d'intervenir dans une meilleure compréhension de la question dû au mariage des enfants, mariages précoces et mariages forcés et à la promotion des personnes vivant avec handicaps, ainsi des documenter les violations des droits de personnes vivant avec handicaps au point de vue des communautés et sur la nécessité de développer des interventions adaptées aux différentes réalités communautaires dans la zone.

Même si, c'était difficile de travailler avec 'Enfants, parents, les leaders coutumier et religieux' notre place est encore dans la lutte contre les mariages d'enfant, précoce et forcé et dans la promotion des droit de personnes vivant avec handicaps en République démocratique du Congo.

Pour atteindre ces rêves magnifiques d'investir et intervenir dans la lutte contre les MEPF et VDPVH, il nous faut plus des moyens tant financiers et matériels pour mieux faire le travail. A cela, nous sollicitons ces moyens aux gouvernements et aux partenaires d'appui internationaux et bilatéraux en vue d'atteindre efficacement dans les objectifs et résultants attendus de notre organisation.

Perceptive d'avenir de l'organisation Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC.

Après avoir discuté et amélioré les forces et les faiblesses de notre institution, l'élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique d'intervention est un élément important et qui a ;

Au niveau de l'analyse institutionnel et environnementale précèdent l'organisation à identifier (axes stratégique qui sont) :

- a. *Renforcement de gouvernance de l'organisation ARVC* : En renouvelant les organes à travers de AG ordinaire à organiser et à approfondir la réflexion sur la nécessité de la transformation institutionnelle en égard aux stratégies de mobilisation.
- b. *Professionaliser les systèmes de protection* : Il s'agit de réorganiser les services des opérations et intervention humanitaires en respectant les principes de l'organisation, fixer des normes et suivre la performance du personnel.
- c. *Diversifier l'offre de ressources* : Il s'agit de tenir un compte des besoins exprimés par les bénéficiaires à travers les évaluations, monitoring et des enquêtes en rapport avec les besoins.
- d. *Mobiliser de ressources financiers* : Afin de financer la croissance du portefeuille de ressources financière et d'ouverture des nouveaux présentative dans les autres localités, territoires et provinces du pays.
- e. *Conduire l'ONG vers la pérennité financière et plus des performances sociales* : en améliorant la qualité de la performance et de portefeuilles, en augmentant la productivité de ressources et du personnel, en étendant les activités dans les zones de trafics influents dans les autres pays voisines, notamment le Burundi et le Rwanda par exemple.

Implication des partenaires en vue de cette invitation **de Protéger et Soutenir les enfants touchés par la violence basé sur le genre (mariage d'enfant et forcé) et les conflits** dans le Sud Kivu en RC Congo.

RECOMMANDATIONS

a. Au gouvernement Congolais

- Que le gouvernement congolais produise son rapport relatif à la situation de personnes vivant avec handicaps en République démocratique du Congo ;
- Que le gouvernement fait de son mieux pour publier et de dépôt du rapport au comité de Nations Unies pour les PVH et sur la situation des filles en général ;
- Que le gouvernement congolais offre un terrain pour l'implantation d'un centre d'encadrement une fois les moyens disponible
- Que le gouvernement s'implique dans la promotion des droits des PVH.

b. Au Bailleurs de fonds

- Que les bailleurs de fonds puissent prendre en charge les agents de l'organisation ARVC qui travailler d'une manière bénévole ;
- Disponibiliser les matériels des sensibilisations aux moniteurs (animateurs) pour qu'ils mènent en mieux leur travail sur le terrain ;
- Que les bailleurs et des personnes de bonne volonté nous aident ou nous appuient dans nos actions et de nous doter des matériels de sensibilisations ;
- Que les partenaires nous appuient dans le renforcement des capacités (formation sur le monitoring, reporting, gestion et élaboration des projets, les techniques de plaidoyer, sécurité physique et numérique...) ;
- Créer un centre d'encadrement des PVH pour l'apprentissage des métiers ;
- Chercher des espaces radio en faveur des bénéficiaires pour s'exprimer ;
- Renforcer les capacités des victimes dans le cadre de plaidoyers ;
- Appuyer l'organisation ARVC dans la réalisation et mise œuvre des recommandations soulever par les participants à l'atelier ;
- Appuyer les activités d'encadrement et accompagnement des victimes de MEPF (scolarisation, AGRs, santé et nutrition, appui juridique et judiciaire, psychosociale) ;
- Donner les moyens efficace pour assurer le suivi, la continuité et le déplacement en vue d'atteindre les victimes sur le terrain ;

c. Au niveau d'ARVC

- Renforcer les plaidoyers sur les financements aux bailleurs des fonds nationaux et internationaux ;
- Renforcer les sensibilisations dans les communautés en vue de gagner leurs confiances et assurer une implication totale dans la lutte contre le mariage forcés et précoces ;
- Accompagner le gouvernement dans l'élaboration de son rapport sur la situation de personnes vivant avec handicaps en République démocratique du Congo ;
- Chercher les partenaires d'appui sur les actions de vulgarisation de la convention de Nations Unies en rapport avec les handicapées dans tous les coins et les recoins de la province du Sud Kivu en particulier et la RD Congo en générale ;
- Qu'ARVC et ses partenaires actualisent encore la pétition de juillet dernier et le soumettre au nouveau gouvernement qui sera en place d'ici là ;



Nous tous nous pouvons lutter contre les mariages des enfants et forcés.

Comment le faire ? Vous pouvez soutenir la lutte contre les MEFP et la promotion des droits de personnes vivant handicaps en soutenant les actions que nous menons.

Compte bancaire : 00017-22100-30197350001-05

Nom de la Bank : Trust Merchant Bank /Uvira RDC.

Code BCC : 1235, Code Swift : TRMSCD3L

Intituler du compte : ARVC Asbl

Adresse mail des contacts : arvcrdc@gmail.com ou
coordinationarvc@gmail.com

Twitter : @AideRapide ; **Facebook** : ARVC Congo

Téléphones : +243974477978 ; +243820313271

Pour **Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC.**
Ir Darwin RUKANYAGA ASUMANI
Directeur Grand Lac RDC
RD Congo-Burundi

**Rapport produit par ARVC, arvcrdc@gmail.com, coordinationarvc@gmail.com, +243974477978 ;
Twitter : @AideRapide , Facebook : ARVC Congo**